

**SITUATION SUR LA TORTURE & AUTRES TRAITEMENTS CRUELS,
INHUMAINS ET DEGRADANTS EN REPUBLIQUE
DEMOCRATIQUE DU CONGO**

*Préparé par Guy Kibwe Mulinda
Directeur Exécutif de SAPE CONGO
26 Juin 2008, RDC*

En République Démocratique du Congo (RDC), plusieurs personnes sont victimes de la torture et de traitement cruel, inhumain et dégradant. Malgré les élections de 2006 dans ce pays, la population civile demeure victime de violences et de répression politique. Plus de 300 personnes membres de l'opposition, y compris les journalistes et membres de la société civile sont brutalement torturés en RDC.

Plusieurs enfants de la rue en RDC sont exposés aux violences physiques et sexuelles, et abus émotionnels. Ils sont souvent torturés par les policiers et les militaires. Des nombreuses personnes sont maintenues en détentions sans inculpation ni jugement durant des longues périodes en RDC. Dans les prisons, il y a surpeuplement, une nourriture insuffisante, mauvaises conditions d'hygiène et manque de ressources matérielles, humaines et financières.

A l'Est de la RDC, les groupes armés continuent à commettre des atrocités contre les civils, particulièrement sur les femmes. Selon un rapport de la Mission de Nations Unies au Congo (MONUC), les mouvements rebelles continuent à recruter des enfants dans leurs groupes. Au début de cette année, les brigades mixées ont tués des civils à l'Est de la RDC et ont violés les femmes dans leurs opérations contre les Forces de Libération du Rwanda (FDLR). Plus de 350. 000 personnes à l'Est ont rejoints des centaines d'autres personnes déjà déplacées.

A l'Ouest de la RDC, selon Human Rights Watch, les soldats et les policiers ont tué plus de 100 personnes qui protestaient contre la corruption lors des élections provinciales au Bas Congo. A Kinshasa, les affrontements entre les soldats de la FARDC et la garde rapprochée de Jean Pierre Bemba ont laissés des centaines de morts des civils.

Aucune investigation pour traduire en justice les tortionnaires et les auteurs des violations des Droits de l'homme n'a aboutie avec des résultats satisfaisants au niveau national en RDC car le système judiciaire Congolais demeure corrompu et inefficace.

La République Démocratique du Congo en tant que signataire de la convention des Nations Unies contre la torture a le devoir et l'obligation de prévenir la torture sous toutes ses formes et lutter contre le traitement cruel, inhumain et dégradant des individus sur toute l'étendue de la RDC sans aucune forme de discrimination.